



Envoi par courrier et par télécopieur : (514) 281-7965

Québec, le 11 juillet 2005

Monsieur Jean-François Samray
Président directeur général
Association de l'industrie électrique du Québec
2000, rue Mansfield, Bureau 320
Montréal (Québec) H3A 2Y9

Objet : Projets de parcs éoliens à L'Anse-à-Valleau et à Baie-des-Sables et
Projet d'aménagement d'un parc éolien à Murdochville

Monsieur,

À la suite de la deuxième partie de l'audience publique tenue le 21 juin 2005 à Murdochville, la commission du BAPE, chargée de l'étude de ces dossiers, vous soumet les questions suivantes :

1. Selon votre expérience, quelle serait la puissance installée en MW d'énergie éolienne nécessaire pour assurer au Québec une marge acceptable en matière d'approvisionnement électrique ?
2. Quels sont les avantages et les inconvénients des modes de développement des parcs éoliens suivants au niveau de la stabilité du réseau et des difficultés techniques d'intégration ?
 - Dispersé à travers le territoire du Québec
 - Concentré dans une région particulière telle la Gaspésie
 - Près des centrales hydroélectriques existantes

Une réponse rapide de votre part serait appréciée, compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Marie-Josée Méthot
Coordonnatrice du secrétariat
de la commission